Commande publique responsable : enjeux/actions



TRAVAUX PUBLIÉE LE 18/04/2016

Saisine liée : COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE : UN LEVIER INSUFFISAMMENT EXPLOITÉ

En France, la commande publique pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement représente annuellement environ 10 % du PIB, soit 200 milliards d'euros, et constitue un levier majeur pour réussir, dès à présent, la transition vers de nouvelles formes d'économie intégrant les objectifs du développement durable.

C'est en effet un moyen de valoriser les entreprises vertueuses et de récompenser celles qui s'engagent volontairement sur le plan environnemental et/ou social. De même, les achats publics durables vont permettre aux personnes publiques d'assurer leur responsabilité environnementale, sociale et
économique tout en apportant des gains à leur structure. Le but est de promouvoir des dépenses de qualité contribuant à mieux lutter contre le gaspillage, les sources de pollution, etc., afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés à moyen-long terme.

Or, malgré les possibilités ouvertes par le code des marchés publics depuis 2006, l'introduction de critères environnementaux ou sociaux dans ces marchés reste limitée. Ainsi, selon l'Observatoire économique de l'achat public, la part des marchés publics intégrant des clauses sociales ou environnementales restait en dessous de 7 % en 2013.

Par ailleurs, les règles européennes relatives à la concurrence encadrent le recours à des critères géographiques dans les appels d'offres et peuvent limiter la possibilité pour l'acheteur public d'encourager les circuits courts et les activités de proximité permettant notamment de mieux agir sur l'emploi local ou national via, par exemple, les clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Les derniers textes transposant la directive marchés publics recèlent cependant quelques avancées encourageantes : possibilité de faire référence à des labels environnementaux ou sociaux, introduction de la notion de coût et cycle de vie, plus large que la notion de prix. De plus, le Plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020 a pour ambition « de s'attaquer de façon

pragmatique, et sur la durée, aux obstacles qui ralentissent la montée en puissance de l'achat public durable : convaincre les décideurs, accompagner les acheteurs, dialoguer avec les autres acteurs essentiels que sont les entreprises et leurs organisations représentatives, montrer, démontrer, valoriser, évaluer, etc. ». Si les objectifs stratégiques fixés par ce document le sont à l'horizon 2020, les outils pour mesurer leur atteinte n'existent toujours pas au moment de la mise en place de ce plan.

En outre, la loi sur la transition écologique du 17 août 2015, souhaite faire de la commande publique un outil pour favoriser l'économie circulaire mais aucune modification du code des marchés publics n'a été proposée en ce sens jusqu'à maintenant.

C'est pourquoi, une évaluation des actions publiques déployées par ce plan et plus largement des différents dispositifs existants pour favoriser l'achat public durable parait opportune aujourd'hui. La Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques pourrait, dans le cadre d'une étude, s'attacher à évaluer notamment :
- les textes législatifs et réglementaires existants aux niveaux européen et français, et en mesurer leurs applications et impacts ;
- les chartes et initiatives locales (à l'instar des villes de Lyon, Nantes, Paris) ou sectorielles (restauration collective, etc.), ainsi que les labels ou exemples de bonnes pratiques de nature à favoriser les achats publics responsables ;
- les éventuels freins et actions de sensibilisation/formation des acheteurs publics sur les possibilités de mise en œuvre des clauses sociales, environnementales, ou de circuits courts.

Ces différentes évaluations seraient de nature à faire émerger diverses pistes permettant d'accélérer la transition vers une commande publique plus responsable d'ici la prochaine décennie.
L'achèvement des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2017.

© - copyright CESE - Novembre 2026